

INFORMATIONS

TENUES VESTIMENTAIRES

1- POUR LES GARÇONS

- Une culotte et une chemise kaki manches courtes taillées dans le même tissu.
- La chemise doit porter obligatoirement le macaron de l'établissement.
- Une paire de chaussures fermées.
- Le port de sandales, des tee-shirts est strictement interdit.
- Une culotte kaki et une chemise petits carreaux rouge-blanc pour la maternelle

2- POUR LES FILLES

- Une robe carreaux bleu pour les élèves de l'école primaire.
- Une robe petits carreaux rouge-blanc pour les élèves de l'école maternelle.
- La robe doit porter obligatoirement le macaron de l'établissement.
- Une paire de chaussures fermée.
- Le port de sandales et des tee-shirts est strictement interdit.

TENUES CORPORELLES

- Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté absolue.
- Cheveux courts paings, ongles taillés.
- Le port des mèches, des perruques et tissages sont formellement interdits.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ecole Maternelle et Primaire ADAMA SANOGO
13 BP 526 ABIDJAN 13 - PLATEAU DOKUI

TEL: (225) 27 24 38 53 61

CEL: (225) 01 01 49 75 55 / 07 78 79 02 95 / 07 09 17 83 70

07 58 65 24 91 / 07 48 37 57 37 / 07 08 20 78 20

WEB: www.groupeadamasanogo.com

E-mail: infos@groupeadamasanogo.com

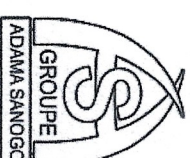


EMIAS

ECOLE MATERNELLE ADAMA SANOGO

Autorisation et Agrément N° 88/0438/MEN/DESEC/DEP/CAB1

GRECHE, PETITE, MOYENNE ET GRANDE SECTIONS



EPAS

ECOLE PRIMAIRE ADAMA SANOGO

Autorisation et Agrément N° 88/0437/MEN/SEC/DESEC/DEP/CAB1

DU CP1 AU CM2

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS A PARTIR DU CE1

RESULTAT CEPE 2024 : 100% D'ADMIS

ECOLE PRIMAIRE ADAMA SANOGO

EPAS

ECOLE MATERNELLE ADAMA SANOGO

EMIAS



EMAS-EPAS, c'est plus de 30 ans d'expérience au service de l'éducation
Véritable cadre enchanteur pour une formation de base solide de vos enfants

ECOLE MATERNELLE ADAMA SANOGO

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1 Extrait d'acte de naissance ou jugement suppléitif
- 1 Certificat de scolarité pour les élèves venant d'un autre établissement
- 1 Certificat de vaccination BCG - DTCQ - Variome - Fièvre Jaune - Polymyélite - Rougeole
- 1 Rame duplicateur 80g (PAPER ONE / DOUBLE A) : 4.000 FCFA
- 10 Rouleaux de papier hygiénique de bonne qualité : 1.000 FCFA
- 1 Tenue de sport : 3.000 FCFA
- 2 Macarons : 1.500 FCFA
- 1 Carnet de correspondance : 2.000 FCFA
- TOTAL FRAIS ANNEXES (Petite, Moyenne et Grande Sections) : 11.500 FCFA

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS D'ECOLAGE

CLASSES	1er VERS.	2è VERS. 05 NOV.	3è VERS. 05 DEC.	4è VERS. 05 JANV.	5è VERS. 05 FEVR.	MONTANT ANNUEL
CRECHE	15.000	15.000	15.000	15.000	10.000	70.000
PETITE SECTION	25.000	20.000	20.000	20.000	15.000	100.000
MOYENNE SECTION	25.000	20.000	20.000	20.000	15.000	100.000
GRANDE SECTION	25.000	20.000	20.000	20.000	15.000	100.000

RECAP. FRAIS ANNEXES ET SCOLARITE
PS - MS - GS : 11.500 + 100.000 = 111.500 FCFA
Il n'y a aucun frais annexe à payer pour la crèche

- Tout versement doit s'effectuer uniquement dans nos caisses à l'économat
- Un reçu informatisé portant le libellé, le montant du versement, le nom de l'élève, sa classe, son numéro matricule, la date, dûment signé et cacheté est délivré à toute personne chargée de tout versement.
- Prévoir les frais de timbre d'Etat à chaque versement.
- AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE POUR TOUT VERSEMENT EFFECTUÉ.
- Aucun remboursement ne sera accepté même après obtention d'une prise en charge.
- de l'Etat ou de tout autre organisme.
- Toute scolarité commencée est entièrement due et ne peut être remboursée.
- Les tenues et les fournitures scolaires sont entièrement à la charge des élèves

FRAIS DE TRANSPORT (A l'appréciation du parent)

PÉRIODES	Septembre - Octobre - Novembre	Décembre - Janvier - Février	Mars - Avril - Mai	MONTANT ANNUEL
MONTANTS	45.000	45.000	45.000	135.000

ECOLE PRIMAIRE ADAMA SANOGO

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1 Extrait d'acte de naissance ou jugement suppléitif
- 1 Certificat de scolarité pour les élèves venant d'un autre établissement
- 1 Rame duplicateur 80g (PAPER ONE / DOUBLE A) : 4.000 FCFA
- 10 Rouleaux de papier hygiénique de bonne qualité : 1.000 FCFA
- Frais d'inscription : 10.000 FCFA (payable obligatoirement avec le premier versement)
- 1 Tenue de sport : 3.000 FCFA / 2 Macarons : 1.500 FCFA
- 1 Relevé de Notes : 2.000 FCFA
- Frais IEP : (CP1 au CM1 : 3.000 FCFA) / (CM2 : 9.000 FCFA)
- TOTAL FRAIS ANNEXES (CP1 au CM1 : 14.500 FCFA) / (CM2 : 20.500 FCFA)

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS D'ECOLAGE

CLASSES	1er VERS.	2è VERS. 05 NOV.	3è VERS. 05 DEC.	4è VERS. 05 JANV.	5è VERS. 05 FEVR.	MONTANT ANNUEL
CP1	20.000	25.000	20.000	20.000	20.000	105.000
CE1	20.000	25.000	25.000	25.000	20.000	115.000
CE2	20.000	25.000	25.000	25.000	20.000	115.000
CM1	25.000	25.000	25.000	25.000	20.000	120.000
CM2	25.000	30.000	25.000	25.000	25.000	130.000

RECAP. FRAIS ANNEXES ET SCOLARITE
CP1-CP2 : 10.000 + 14.500 + 105.000 = 129.500 FCFA
CE1-CE2 : 10.000 + 14.500 + 115.000 = 139.500 FCFA
CM1 : 10.000 + 14.500 + 120.000 = 144.500 FCFA
CM2 : 10.000 + 20.500 + 130.000 = 154.500 FCFA

- Tout versement doit s'effectuer uniquement dans nos caisses à l'économat
- Un reçu informatisé portant le libellé, le montant du versement, le nom de l'élève, sa classe, son numéro matricule, la date, dûment signé et cacheté est délivré à toute personne chargée de tout versement.
- Prévoir les frais de timbre d'Etat à chaque versement.
- AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE POUR TOUT VERSEMENT EFFECTUÉ.
- Aucun remboursement ne sera accepté même après obtention d'une prise en charge.
- de l'Etat ou de tout autre organisme.
- Toute scolarité commencée est entièrement due et ne peut être remboursée.
- Les tenues et les fournitures scolaires sont entièrement à la charge des élèves

FRAIS DE TRANSPORT (A l'appréciation du parent)

PÉRIODES	Septembre - Octobre - Novembre	Décembre - Janvier - Février	Mars - Avril - Mai	MONTANT ANNUEL
MONTANTS	45.000	45.000	45.000	135.000